



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Division des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public

Paris, le 23 juin 2025

### Division des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public

DPE  
Affaire suivie par :  
David MALRIC  
Chef de division  
Tél : 01 44 62 43 07  
Laetitia PASQUET-DESDOUETS  
Chargée de mission  
01 44 62 43 07  
Mél : [dpe-stagiaires@ac-paris.fr](mailto:dpe-stagiaires@ac-paris.fr)

La Rectrice de la région académique Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de  
Paris, Chancelière des  
universités

A

Rectorat de Paris  
12 boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19

Mesdames et messieurs les enseignants et personnels  
d'éducation stagiaires du 2<sup>nd</sup> degré public

S/C de  
Monsieur le Directeur de l'académie,  
Madame la Directrice académique des services de  
l'éducation nationale chargée des écoles et des collèges,  
Monsieur le Directeur académique des services de  
l'éducation nationale chargée des lycées et la liaison avec  
l'enseignement supérieur

## 25AN0102

**Objet : Organisation de l'année scolaire 2025-2026 pour les personnels enseignants et d'éducation stagiaires (professeurs certifiés, agrégés, d'EPS, PLP, et CPE) et des étudiants en master MEEF, recrutés en tant que contractuels alternants**

**Publics concernés :** Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public et conseillers principaux d'éducation.

**Notice :** Cette circulaire précise les modalités d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré public – rentrée 2025, au sein de l'académie de Paris.

### Références :

Note de service n° MENH2510049N du 18/04/2025  
Bulletin officiel n°18 du 01/05/2025

### Pièces jointes :

- Annexe 1 : Programme de la semaine d'accueil 2025
- Annexe 2 : L'emploi du temps et les services
- Annexe 3 : Journées de formation INSPE 2025

Vous venez d'être admis à un concours de recrutement ou à un examen professionnalisé des personnels enseignants ou d'éducation du second degré public. Je souhaite, à cette occasion, vous féliciter et vous informer de quelques principes relatifs aux procédures d'accueil et d'affectation des personnels stagiaires dans l'académie de Paris à la prochaine rentrée.

L'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire est la première étape du parcours professionnel des personnels enseignants et d'éducation du second degré de l'éducation nationale et comprend deux phases successives :

- la première, conduite au niveau ministériel, est inter-académique et consiste à désigner les lauréats dans une académie. Les règles et procédures d'affectation font l'objet de la note de service citée en référence.

- la seconde, intra-académique, consiste à affecter les fonctionnaires stagiaires sur un poste dans un établissement scolaire du second degré; cette procédure est détaillée par la présente note.

Vous disposez, comme lauréats affectés dans l'académie de Paris, sur le site de l'académie d'une page spécifique dédiée à l'accueil des stagiaires qui précise les modalités de prise en charge administrative et financière :

<https://www.ac-paris.fr/nouveaux-stagiaires-personnels-enseignants-ou-d-education-122038>

## **I. Procédure d'affectation des stagiaires du second degré public dans l'académie de Paris**

La liste des lauréats nommés pour leur année de stage dans l'académie de Paris est transmise à mes services par le ministère. L'académie de Paris étant une académie mono-départementale, les lauréats n'ont pas de vœux ou de préférence d'affectation à formuler. Les stagiaires sont affectés en fonction, notamment, de la quotité des supports disponibles (mi-temps ou temps complet) et des préconisations des corps d'inspection.

J'invite les lauréats bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (R.Q.T.H.) et les lauréats figurant sur la liste de sportifs de haut niveau, à contacter mes services, par mél ([dpe-stagiaires@ac-paris.fr](mailto:dpe-stagiaires@ac-paris.fr)) ou par téléphone (01-44-62-43-07), dès qu'ils ont connaissance de leur affectation dans l'académie de Paris afin que leur situation particulière soit prise en compte lors de la phase d'affectation.

Les résultats d'affectation intra-académique des personnels stagiaires vous seront communiqués par courriel **à partir du lundi 21 juillet 2025 à 19h00**. Aucun autre support ne sera utilisé. Les arrêtés d'affectation vous seront remis à la rentrée sous couvert de votre chef d'établissement.

Les lauréats qui renoncent au bénéfice du concours devront en informer mes services par courriel à l'adresse : **[dpe-stagiaires@ac-paris.fr](mailto:dpe-stagiaires@ac-paris.fr)** dans les meilleurs délais en précisant le motif de leur désistement.

En tant que lauréats, vous êtes affectés à titre provisoire dans un établissement pour la durée réglementaire du stage. Vous devrez obligatoirement participer aux opérations du mouvement national à gestion déconcentrée afin d'obtenir une affectation en qualité de fonctionnaire titulaire dans une académie à la rentrée 2026, à l'exception des lauréats déjà titulaires d'un corps du second degré, pour lesquels la participation au mouvement inter-académique est facultative. Ces opérations de mobilité s'ouvrent généralement à partir du mois de novembre.

## **II. Organisation des opérations d'affectation et d'accueil des lauréats**

Vous serez affectés dans un établissement scolaire à temps plein ou à mi-temps sur la base de leur obligation réglementaire de service (O.R.S.).

✓ Les lauréats titulaires d'un M2 MEEF, seront affectés à temps plein dans un établissement scolaire sur la base de l'O.R.S. de leur corps d'appartenance et bénéficieront d'un crédit de 10 à 20 jours de formation définie par la commission académique

✓ Les lauréats titulaires d'un M2 disciplinaires ou en doctorat ou dispensés des conditions de diplôme :

a) sans expérience significative d'enseignement ou d'éducation, seront affectés à mi-temps dans un établissement scolaire sur la base de l'O.R.S. de leur corps d'appartenance et suivront en parallèle à l'INSPE un parcours de formation adapté qui prend appui sur les enseignements du Master MEEF.

Ils devront s'inscrire à l'INSPE en « DIU » (diplôme interuniversitaire).

b) avec une expérience significative d'enseignement ou d'éducation, seront affectés à plein temps et bénéficieront d'un crédit de 10 à 20 jours de formation définie par la commission académique.

Sont considérés comme ayant « une expérience significative d'enseignement ou d'éducation », les lauréats qui possèdent une expérience professionnelle d'enseignement ou dans des fonctions d'éducation, résultant de l'exercice, notamment dans leur discipline de recrutement, des fonctions dévolues aux membres du corps d'accueil pendant une durée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années précédant leur nomination en qualité de stagiaire.

c) Les lauréats réputés qualifiés (lauréats déjà titulaires d'un autre corps de l'enseignement du second degré), seront affectés à plein temps dans un établissement scolaire sur la base de l'O.R.S. de leur corps d'appartenance. Ils pourront bénéficier de modules de formation en fonction de leurs besoins.

La modalité d'affectation des stagiaires sera déterminée en fonction des informations que vous aurez fournies sur le site SIAL. Les stagiaires affectés à mi-temps devront suivre une formation au sein d'un INSPE d'Ile-de-France.

Vous trouverez dans le document " L'emploi du temps et les services " (annexe 2) les jours de la semaine qui seront libérés dans votre emploi du temps par votre chef d'établissement pour que vous puissiez vous rendre en formation.

Les inscriptions se font obligatoirement à l'INSPE de l'académie d'affectation. Néanmoins, les formations n'existent pas forcément pour toutes les disciplines dans les trois INSPE : dans cette situation, vous pouvez consulter le document « Journées de formation à l'INSPE » (annexe 3) pour connaître l'INSPE dans laquelle vous devez vous inscrire.

### **III) Dispositif d'accueil des stagiaires**

Dans le cadre de la phase d'affectation, les stagiaires peuvent adresser toute question relative à leur affectation intra-académique par courriel à l'adresse suivante : [dpe-stagiaires@ac-paris.fr](mailto:dpe-stagiaires@ac-paris.fr)

Les stagiaires sont conviés à une journée d'accueil institutionnelle de l'académie le **lundi 25 août 2025**.

Cette journée s'effectuera en deux temps : une réunion d'accueil institutionnel, dans un grand amphithéâtre à Paris, et une réunion par discipline avec des membres du corps d'inspection de votre discipline de recrutement et d'exercice.

Le programme détaillé de la semaine d'accueil est disponible en **annexe 1**.

Pour la Rectrice de la région académique Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,  
Et par délégation  
La secrétaire générale de l'académie

signé

**Delphine VIOT-LEGOUDA**

**ANNEXE 1  
PROGRAMME DE LA SEMAINE D'ACCUEIL**

**PROFESSEURS ET CPE STAGIAIRES / Contractuels alternants SECOND DEGRE RENTREE 2025**

<b>Date</b>		
<b>Lundi 25 août 2025</b>	Matin	Accueil institutionnel stagiaires des stagiaires et contractuels alternants seconds degrés affectés dans l'académie de Paris Lieu : Grand amphithéâtre - Sorbonne
	Après-midi	Accueil corps d'inspection par disciplines stagiaires Inspé Lieu : lycée Henri IV
<b>Mardi 26 août 2025</b>	Matin	Accueil Inspé stagiaires Inspé
	14h-16h	Formation Inspé stagiaires Inspé - suite
<b>Mercredi 27 août 2025</b>	Journée	Formation Inspé stagiaires Inspé - suite
<b>Jeudi 28 août 2025</b>		Accueil en établissement / Rencontre avec le tuteur selon les organisations choisies par les chefs d'établissement
<b>Vendredi 29 août 2025</b>	Journée	Pré-rentrée des enseignants
<b>Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025</b>	Journée	Rentrée des élèves

**ANNEXE 2  
L'EMPLOI DU TEMPS ET LES SERVICES**

Répartition des journées de formation/établissement Stagiaires mi-temps					
Disciplines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
EPS	E	F	E	E	F
Arabe	E	E	E	F	F
Histoire-Géographie	F	E	F	E	E
Allemand – Anglais - Arts plastiques – Biochimie GB - Chinois- Coiffure - Documentation – Education musicale – Enseignement artistique et Arts appliqués – Espagnol – Italien – LDS – Lettres anglais – Lettres espagnol – Lettres HG – Maths Sc Physiques - Philosophie – Sciences économiques et sociales – PSYEn – Sciences et Techniques médico-sociales	E	E	F	F	E
Biotechnologie - Eco gestion toutes options – Education – Génie civil – Génie industriel toutes options – Génie électrique toutes options – Génie mécanique toutes options – Génie thermique – Hôtellerie toutes options - Lettres classiques - Lettres modernes- Mathématiques - Numérique et sciences informatiques – SII toutes options - Sciences physiques et chimiques -Sciences de la vie et de la terre	E	F	F	E	E

Formation

Etablissement

S'agissant des contractuels alternants, l'emploi du temps doit être établi sur la base de la répartition des journées définies ci-dessous :

Répartition des journées de formation / Etablissement M2 MEEF Contractuel Alternant					
Disciplines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Allemand	F	E	F	F	E
Anglais	E	F	F	F	E
Arabe	E	F	E	F	F
Arts Plastiques	E	E	F	F	F
Chinois	F	E	F	F	E
Documentation	E	E	F	F	F
Economie-Gestion	E	F	F	E	F
Education (CPE)	F	F	F	E	E
Education musicale	E	E	F	F	F
EPS	E	F	E	F	F
Espagnol	E	E	F	F	F
Histoire-Géographie	F	E	F	F	E
Italien	E	F	F	F	E
Lettres	E	F	F	F	E
Mathématiques	E	F	F	F	E
Philosophie	E	F	F	F	E
Physique-Chimie	E	F	F	F	E
SES	F	E	F	F	E
SVT	E	F	F	F	E

Formation

Etablissement

Le calendrier de formation des stagiaires d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) se cale sur celui des contractuels alternants.

Pour l'ensemble des stagiaires, le service devra correspondre à deux niveaux d'enseignement dans la mesure du possible afin de limiter le nombre de préparation de cours, sauf dans le cas de disciplines à quotité horaire réduite par classe.

Il convient également de ne pas confier aux professeurs stagiaires et aux contractuels alternants de classes de terminale, dans la mesure du possible, et en aucun cas les stagiaires ne peuvent assurer d'enseignements de spécialité de terminale préparant à une épreuve terminale du baccalauréat.

De même l'enseignement de SNT (sciences numériques et technologie) ne pourra pas être confié à un stagiaire lauréat d'un concours autre que le CAPES d'informatique.

Pour l'ensemble des stagiaires et contractuels alternants, les classes reconnues comme « difficiles » doivent être évitées.

Dans les cités scolaires, il est possible de leur confier des classes de collège et de lycée sous réserve des préconisations précédentes.

Pour toutes les disciplines bivalentes en lycée professionnel, le stagiaire doit avoir un service mixte dans chacune des deux composantes de la discipline (par exemple, pour les mathématiques-sciences en lycée professionnel, le stagiaire doit avoir un service mixte en mathématiques et en sciences-physiques).

Enfin, les professeurs stagiaires de lettres classiques doivent obligatoirement avoir une partie de leur service en français.

REPARTITION DISCIPLINAIRE - PREVISIONS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES - SESSION 2025/2026

Annexe 3 Journées de formation INSPE

codes disciplines	Sections/options	CRETEIL					PARIS					VERSAILLES					INSPE de formation
		Lundi Mercredi	Mardi Mercredi	Mercredi Jeudi	Jeudi vendredi	Mardi Vendredi	Lundi Mercredi	Mardi Mercredi	Mercredi Jeudi	Jeudi vendredi	Mardi Vendredi	Lundi Mercredi	Mardi Mercredi	Mercredi Jeudi	Jeudi vendredi	Mardi Vendredi	
E0030	EDUCATION (CE ,CPE)																
L0080	DOCUMENTATION																
L0100	PHILOSOPHIE																INSPE Paris (avec Versailles) +INSPE Créteil
L0201	LETTRES CLASSIQUES																INSPE Paris et Versailles (avec Créteil)
L0202	LETTRES MODERNES																
L0421	ALLEMAND																
L0422	ANGLAIS																
L0423	ARABE																
L0424	CHINOIS																INSPE de Paris
L0426	ESPAGNOL																INSPE de Paris
L0429	ITALIEN																INSPE de Paris
L0430	JAPONAIS																
L0431	NEERLANDAIS																
L0432	POLONAIS																
L0433	PORTUGAIS																
L0434	RUSSE																
L0440	BASQUE																
L0441	BRETON																
L0442	CATALAN																
L0443	LANGUE CORSE																
L0444	OCCITAN - LANGUE D'OC																
L0449	CREOLE																
L0450	TAHITIEN																
L0600	LANGUE DES SIGNES FRANCAISE																INSPE de Créteil
L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE																
L1100	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES																
L1300	MATHEMATIQUES																
	NSI																INSPE Paris (avec Créteil)+INSPE Versailles
L1400	TECHNOLOGIE																
L1411	SII OPTION ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION																INSPE de Créteil
L1412	SII OPTION ENERGIE																INSPE de Créteil
L1413	SII OPTION INFORMATIQUE ET NUMERIQUE																INSPE de Créteil
L1414	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE																INSPE de Créteil
L1500	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES																
L1510	PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE																
L1600	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE																
L1700	EDUCATION MUSICALE																INSPE Paris (avec Versailles)+INSPE Créteil
L1800	ARTS PLASTIQUES																INSPE Paris (avec Versailles)+INSPE Créteil
L1900	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE																
L4010	SC.TECHNIQUES INDUSTRIELLES																
L6500	ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQ																INSPE de Versailles
L6503	ARTS APPLIQUES OPTION METIER D'ARTS																INSPE de Versailles
L7100	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE																INSPE de Créteil
L7200	BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT																INSPE de Versailles
L7300	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES																INSPE de Versailles
L8010	ECONOMIE ET GESTION																
L8011	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH																
L8012	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE																
L8013	ECO-GEST.OPTION MARKETING																
L8031	ECO-GEST.OPTION CONCEPT ET GEST DES SI																
L8032	ECO & GEST OPTION PRODUCTION DE SERVICES																
L8054	ECO-GEST.OPTION GEST ACTIVIT TOURIST																
L8510	HOTEL-REST OPTION PROD ET ING CULINAIRE																INSPE de Versailles
L8520	HOTEL-REST OPTION SERV ET ACCUEIL																INSPE de Versailles
L8530	HOTELLERIE OPT TOURISME																
P0096	PREVENTION SECURITE																
P0210	LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE																INSPE Créteil (avec Paris)+INSPE Versailles

